

3 – LES CONSTRUCTEURS

Le maître de l'ouvrage

(A préciser uniquement si le maître d'ouvrage n'est pas le souscripteur identifié au paragraphe 1.)

- Nom ou raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Nom et fonction de la personne à contacter : _____
- Téléphone : _____ Télécopie : _____
- Certaines missions de maîtrise d'œuvre sont elles assumées par le maître d'ouvrage ? OUI NON

Dans l'affirmative, précisez la nature des prestations, indiquez les références du technicien

- Le maître d'ouvrage exécute-t-il des travaux ? OUI NON

Dans l'affirmative, précisez la nature des travaux et leurs montants et les références techniques des personnes dirigeant ces travaux

- Le maître d'ouvrage fournit-il des matériaux ? OUI NON

Dans l'affirmative, précisez leurs natures et le montant estimatif des matériaux fournis.

- Le maître d'ouvrage dispose-t-il d'un service d'entretien ? OUI NON

Dans l'affirmative, précisez l'organisation et les modalités d'intervention du service (équipes, effectifs, budget...).

Les concepteurs

- Les architectes et maître d'oeuvre :

Identité	Adresse	Mission	
		Conception	Direction et surveillance des travaux

4 – LES CONVENTIONS

Vous désirez souscrire nos conventions

- **Convention** Garantie de Responsabilité Civile du maître d'ouvrage C1 OUI NON
- **Convention** Garantie de Responsabilité Civile de chantier C2 OUI NON
- **Convention** Garantie Tous Risques Chantier C3 OUI NON
- **Convention** Garantie Tous Risques Montage C4 OUI NON
- **Convention** Garantie Décennale C5 OUI NON
- Vous souscrivez au Contrat FONDÉOS Dommages aux Biens OUI NON

Comme indiqué précédemment, ce contrat est modulable. A chaque nature de garantie est associée une convention. Chaque convention peut être souscrite indépendamment sauf les conventions C1 et C2 qui ne peuvent être souscrites simultanément. Il convient de choisir l'une ou l'autre.

Convention C1 « Garantie de responsabilité civile du maître de l'ouvrage »

- **Convention souscrite** OUI NON
- **Franchise de :** 5 000€ Autre (précisez) : _____ €

Nature des garanties	Montants de garantie épuisables et reconstituables		
	Formule choisie		
	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3
Dommages corporels	3 500 000 € (pas de franchise)	3 500 000 € (pas de franchise)	3 500 000 € (pas de franchise)
Dommages matériels	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Dommages immatériels	300 000 €	450 000 €	600 000 €
Tous Dommages atteints à l'environnement	300 000 €	450 000 €	600 000 €

Convention C2 « Garantie de responsabilité civile de chantier »

- **Convention souscrite** OUI NON
- **Franchise de :** 5 000 € Autre (précisez) : _____ €

Nature des garanties	Montants de garantie épuisables et reconstituables		
	Formule choisie		
	<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2	<input type="checkbox"/> F3
Dommages corporels	7 000 000 € (pas de franchise)	7 000 000 € (pas de franchise)	7 000 000 € (pas de franchise)
Dommages matériels	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Dommages immatériels	300 000 €	450 000 €	600 000 €
Tous Dommages atteints à l'environnement	300 000 €	450 000 €	600 000 €

Convention C3 « Garantie Tous Risques Chantier »

 ■ Convention souscrite OUI NON

 ■ Franchise de : 10 000€ Autre (précisez) : _____

Garantie de base	Montants de garantie épuisables et reconstituables
Garantie de tous dommages matériels à l'ouvrage pendant la durée des travaux	Coût total de la construction
Options de garanties	Délivrées sous conditions d'étude spécifique
Maintenance Visite <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Coût total de la construction
Garantie aux existants <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 5 % <input type="checkbox"/> 10 %	% du coût total de la construction
Frais de transport et heures supplémentaires <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Honoraires d'expert et des hommes de l'art <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	50 000 €
Mesures conservatoires et péril imminent <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Vice imprévisible du sol <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	200 000 €
Pertes d'exploitation anticipées <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>En cas de souscription conjointe de la convention TRM et TRC, la garantie ne peut être cumulée.</i>	Nature des pertes (a) <input type="checkbox"/> Perte de chiffres d'affaires <input type="checkbox"/> Perte de loyers <input type="checkbox"/> Perte de recettes ou de subvention de laquelle sont soustraites les charges variables (b) Le montant prévisionnel annuel de Marge brute (égal à a -b) est de : _____ € Après un délai de carence (en jours travaillés) de : <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 60 <input type="checkbox"/> 85 Période d'indemnisation souhaitée en nombre de mois : <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> 24

Convention C4 « Garantie Tous Risques Montage »

- **Convention souscrite** OUI NON
- **Franchise de :** 10 000 € Autre (précisez) : _____

Garantie de base	Montants de garantie épuisables et reconstituables
Garantie de tous dommages pendant la durée des travaux	Valeur des équipements
Options de garanties	Délivrées sous conditions d'étude spécifique
Maintenance Visite <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Valeur des équipements
Maintenance Monteur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Valeur des équipements
Maintenance Constructeur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois	Valeur des équipements
Pertes d'exploitation anticipées <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>En cas de souscription conjointe de la convention TRM et TRC, la garantie ne peut être cumulée.</i>	Nature des pertes (a) <input type="checkbox"/> Perte de chiffres d'affaires <input type="checkbox"/> Perte de loyers <input type="checkbox"/> Perte de recettes ou de subvention de laquelle sont soustraites les charges variables (b) Le montant prévisionnel annuel de Marge brute (égal à a -b) est de : _____ € Après un délai de carence (en jours travaillés) de : <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 60 <input type="checkbox"/> 85 Période d'indemnisation souhaitée en nombre de mois : <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> 24

- Quels sont les équipements à garantir ? _____
- Quelle est la valeur des équipements à garantir ? _____

Convention C5 « Garantie décennale »

■ **Convention souscrite** OUI NON

■ **Franchise de :** 10 000 € Autre (précisez) : _____

Garantie de base	Montants de garantie épuisables et reconstituables
Dommages matériels à l'ouvrage après réception affectant sa solidité	Coût de l'opération*
Options de garanties	Délivrées sous conditions d'étude spécifique
Garantie Tassement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 350 000 € inclus dans le montant de la garantie de base
Garantie Etanchéité <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 500 000 € inclus dans le montant de la garantie de base
Garantie des équipements spéciaux <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 750 000 €
Garantie des autres équipements <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 500 000 € inclus dans le montant de la garantie de base
Garantie de Dommages aux existants <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	10 % du coût de l'opération* dans la limite de 300 000 €
Garantie aux Dommages immatériels consécutifs <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	300 000 €
Garantie impropreté à destination <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	20 % du coût de l'opération* dans la limite de 5 000 000 € inclus dans le montant de la garantie de base

* On entend par coût de l'opération

Si la garantie des équipements spéciaux est souscrite : le montant définitif des dépenses de l'ensemble des travaux de construction afférents à la réalisation de l'opération, y compris le montant du process, ainsi que toute révision, honoraires, taxes et, s'il y a lieu les travaux supplémentaires.

Si la garantie des équipements spéciaux n'est pas souscrite : le montant définitif des dépenses de l'ensemble des travaux de construction afférents à la réalisation de l'opération, y compris toute révision, honoraires, taxes et, s'il y a lieu les travaux supplémentaires mais à l'exclusion du montant du process.

■ Est-ce qu'il y a un ouvrage annexe soumis à l'obligation d'assurance ? OUI NON

Si **OUI**, décrivez l'ouvrage : _____

■ S'agit-il d'une construction neuve ? OUI NON

■ S'agit-il d'une opération sur existant ? OUI NON

Si **OUI**, décrivez l'existant : _____

5 – DOCUMENTS À FOURNIR

- La déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ou ordres de service
- Le permis de construire ou déclaration de travaux
- Le rapport d'étude géotechnique selon les conditions fixées à l'annexe « ouvrage » à la présente
- Le rapport du bureau de contrôle en phase conception
- Les plannings de chantier et de montage – essais
- La DT, la copie des DICT
- Ainsi que toutes pièces complémentaires pouvant être nécessaires à l'étude de vos garanties : CCTP, jeu de plans.

6 – DISPOSITIF LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, nous vous prions :

- de joindre une copie d'extrait Kbis datant de moins de 3 mois pour les entreprises commerciales souscripteur du contrat ;
- d'effectuer tout règlement à partir d'un compte ouvert auprès d'un établissement bancaire français au nom de l'entreprise.

7 – PORTÉE DE LA DEMANDE D'ASSURANCE

Ces informations, qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution du contrat. Le demandeur peut en obtenir la communication ainsi que leur éventuelle rectification auprès de SMA SA - Service Support, 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15.

Vous déclarez sincères et, à votre connaissance, exacts les renseignements ci avant et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur.

Toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités dans les conditions prévues par les articles L. 112-3, L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances.

Vous reconnaissez que la notice d'information du contrat Fondéos vous a été remise avec la présente demande, en application de l'article L. 112-2 du Code des assurances.

Fait à

Le.....

Signature et cachet (avec nom et fonction de la personne signataire)



**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



SGB21441A